

**Procès Verbal de la séance du  
Conseil Municipal du 12 mars 2019**

Étaient présents : VALETTE Roselyne, LEBREAUD FAURE David, BROUQUIL Jean Pierre, FONT Corinne, BURG François, VAILLES Serge, PERIE Laurent, BESSE Philippe, MACHEMIE Stéphane

Étaient excusés : PLANAVERGNE Jean François qui a donné procuration à Philippe BESSE et BISMES Michel

David LEBREAUD FAURE a été nommé secrétaire.

Début séance : 20 h 30 - Fin de séance 22 h 30

**Ordre du jour :**

**Approbation du compte rendu du 11 février 2019**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

**Délibérations, avis et débats :**

**En l'absence des éléments de la paierie départementale, il ne peut être voté ni les comptes administratifs 2018 ni les comptes de gestion 2018 ni le taux des 3 taxes locales 2019.**

**1. Débat au sujet des bases de calcul des taxes locales**

A ce jour les bases de calcul des taxes locales augmentent de 2,16 %. Dans ce contexte et compte tenu des projets un débat est ouvert sur une éventuelle augmentation supplémentaire du taux communal.

Pas de décision sur ce sujet.

**2. Location de l'appartement de Saint Cevet au locataire entrant (modificatif)**

Le nouveau bénéficiaire du bail est Mr PELRAT Sébastien.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

**3. Restitution de caution de l'appartement de Saint Cevet aux locataires sortant**

L'état des lieux n'appelant aucune remarque, il est proposé de restituer cette caution à l'ancien locataire.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

**4. Intervention de l'Office Public de l'Habitat du Lot (hors immeuble Lefranc)**

Madame le Maire fait lecture de la délibération proposée par l'Office Public de l'Habitat du Lot. Celle-ci a pour objet de définir les modalités d'intervention de cet organisme public dans le cadre de l'aménagement et la réalisation de 8 logements environ sur une partie du foncier « LEFRANC » en cours d'acquisition.

Cette délibération est adossée à la signature d'une convention entre l'Office Public de l'Habitat du Lot et la commune de Fontanes, elle est nécessaire au lancement de l'étude de faisabilité de ces aménagements mais elle ne préfigure pas une intervention sans une étroite association entre la commune et cet organisme.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

## **5. Exonération de la taxe d'aménagement (hors immeuble Lefranc)**

Dans le cas où l'Office Public de l'Habitat du Lot se chargerait de l'aménagement du foncier après validation de la phase étude de faisabilité, il demande à être exonéré de la taxe d'aménagement.

A noter que ce type d'exonération s'applique de plein droit pour les organismes sociaux qui bénéficient d'un prêt locatif d'intégration ce qui est le cas de Lot Habitat.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

## **6. Questions et informations diverses.**

**7. Sécurisation de la mairie et de la poste :** Madame le Maire fait part du rapport réceptionné suite à visite du référent sureté Daniel BERTOLINO. Alarme ou/et vidéoprotection sont à l'étude. ***François Burg se chargera de la collecte de devis.***

**8. Vol matériel dans atelier communal :** Madame le Maire précise qu'elle a rendez vous avec l'inspecteur sinistre GROUPAMA pour finaliser le préjudice de ce dommage.

**9. Information défibrillateur :** Madame le Maire informe l'assemblée qu'une trentaine de personnes avaient répondu présentes, que suite à cette journée 15 ont sollicité une formation premiers secours prévue le 16 mars 2019.

**10.Eglise Saint Clair à Fontanes :** Remise à l'heure des horloges et remplacement des échelles effectués.

**11.Remplacement battant des cloches à Saint Cevet et Fontanes :** Madame le Maire évoque les devis réceptionnés de l'entreprise BODET. L'assemblée approuve le remplacement du battant à Saint Cevet qui est le plus usé, si pas de remplacement risque d'usure et de dégradation de la cloche. A noter que les échelles sont aussi à remplacer à Saint Cevet, condition de sécurité pour pouvoir faire les travaux.

**12.Restauration vitrail église de Fontanes :** Madame le Maire s'est entretenue avec une personne de l'UDAP (Union départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot) afin de rechercher un financement. En attente information de l'UDAP pour délibérer sur le dossier.

**13.Devis pour refaire le caniveau qui borde la boulangerie :** Madame le Maire a sollicité l'entreprise MOLINIER pour réparer le caniveau (périmètre bourg). Son devis d'un montant de 600 € HT est accepté par l'assemblée.

## **14.Demande de subvention association Lalbenque :**

Madame le Maire évoque une nouvelle demande de subvention qui est refusée.

**15.Opération carte blanche :** Madame le Maire précise que la phase d'expérimentation s'achevant et après bilan positif, il convient de définir les modalités et conditions de pérennisation du car des services publics itinérant. Un atelier est proposé le 13 mars 2019 à St Géry, Madame le Maire sera présente.

**16.Étude sur le logement des personnes âgées :** Une visite est proposée le 19 mars 2019 sur le site de Perpezac le Noir en Corrèze. Jean-Pierre BROUQUIL a accepté d'y participer. Le 20 mars 2019 un atelier est prévu pour évoquer ce sujet, Jean Pierre BROUQUIL et Roselyne VALETTE y participeront.

**17.OPAH RU :** Retour Réunion : La commune de Fontanes n'a pas été retenue sur ce

programme car peu d'habitat concerné en centre bourg, en revanche un autre programme le PIG pourra quand même profiter à un particulier qui le souhaite.

**18.Réunion répartition charges du RPI reportée au 18 mars**

**19.Commission voirie** : Présence de Philippe BESSE à cette commission le 20 mars 2019

**20.Signature acte Lefranc** : Suite à entretien de Madame le Maire avec Mme LEROY de l'EPF Occitanie, la signature doit intervenir le 23 avril 2019.

**21.Qualité de l'air et ventilation école** : mesure effectuée par Quercy Energie qui n'est pas satisfaisante à ce jour au regard des travaux réalisés. Attente des résultats d'une seconde mesure avant de demander des améliorations aux entreprises intervenues récemment. ***Dès résultats attendus, un dossier sera à compléter.***

**22.Vérification isolation** : La caméra thermique a permis de déceler une petite zone qui devait être isolée et qui ne l'est pas. Le maître d'œuvre et l'artisan seront interrogés.

**23.Remise médaille porte drapeau Mr Hardouin** : Madame le Maire précise que cette remise ne sera pas possible en Mai 2019 comme évoqué mais seulement en novembre car commission pour décision en juin 2019.

**24.Bulletin municipal** : Madame le Maire interroge l'assemblée sur la diffusion du bulletin été 2019 en juillet et propose de la reporter en septembre-octobre du fait des élections municipales à venir. L'assemblée accepte cette proposition.

**25.Travaux de renforcement défense incendie Saint Cevet** : Madame le Maire sollicite David LEBREAUD FAURE pour prendre en charge le suivi de ce dossier. Proposition : lancement de la phase étude fin 2019, pour un démarrage sur le budget 2020. Opération non budgétisée sur 2019, phaser pour 2020

**26.Sécurisation PAC** : en cours d'étude, en attente devis. ***En charge Jean-Pierre BROUQUIL***

**27.Salle de fêtes** : réfrigération, demande de devis auprès de Boussac en attente. ***En charge David LEBREAUD FAURE***

**28.Terrain déboisé, au bord du stade de foot** : le lycée du Montat interviendra pour la remise en état de ce terrain

**29.Réunion GRDF** (Travaux sur réseau gaz) : Participation de Serge VAILLES le 21 mars.

**Prochain conseil municipal** : le mardi 9 avril à 20h30

Le secrétaire, David LEBREAUD FAURE

Le Maire, Roselyne VALETTE